

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024
10/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

Absents : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

Procurations : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : Acquisition immobilière Place de la Libération

Madame le Maire explique qu'elle a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Président de la CCHPPB indiquant qu'il est nécessaire, pour pouvoir entreprendre les travaux, que la commune devienne propriétaire de l'immeuble cadastré F 218, comprenant le commerce de la boucherie et l'appartement au 1^{er} étage ainsi que la parcelle F 216 qui est une cave pour une surface totale de 100 m².

Le prix de cession proposé s'élève à 150 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles F 218 et F 216 d'une superficie de 100 m² appartenant la CCHPPB, pour permettre d'entreprendre les travaux de l'îlot du château ;
- Fixe le prix de cession à la somme de 150 000.00 € auquel s'ajouteront les frais de notaire ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente pour la parcelle F 218 et F 216 ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024
Date de reception de l'AR: 02/02/2024
004-210401600-DE_007_2024-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE_007_2024-DE

A G E D I